

## Annexe 2 : Technique de prélèvement-kit salivaire

<p><b>Composition d'un kit de prélèvement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un écouvillon en mousse dans un tube en plastique fermé (ci-contre) qui se conserve à T° ambiante ;</li><li>- une étiquette et une boîte de transport ;</li><li>- une fiche de renseignements pour le CNR ;</li><li>- une enveloppe préaffranchie à l'adresse du CNR .</li></ul>	
<p><b>Technique : Ce prélèvement est non-invasif.</b> Il suffit de frotter la face interne des joues/gencives du malade pendant 1 minute environ avec la petite éponge fournie jusqu'à ce que celle-ci soit imbibée de liquide buccal. Une fois le prélèvement réalisé, l'écouvillon est remis dans le tube plastique qui est identifié par une étiquette sur laquelle doivent être inscrits le nom, le prénom et la date de naissance du patient. Puis ce tube est placé dans la boîte de transport qui est placée dans l'enveloppe. L'envoi peut se faire à température ambiante, par voie postale normale.</p>	
<p><b>Mise à disposition des kits de prélèvements salivaires par l'ARS :</b> Ces kits sont destinés en priorité aux médecins praticiens, quelques kits peuvent être positionnés au niveau des services d'accueil des urgences <b>essentiellement pédiatriques</b> (les patients admis aux urgences faisant dans leur grande majorité, déjà l'objet d'un bilan sanguin). Les médecins libéraux peuvent, à l'occasion du signalement de cas, demander des kits de prélèvement salivaire à l'ARS (par téléphone, télécopie ou par l'intermédiaire de la fiche de DO). Les ARS enverront aux médecins par voie postale les kits demandés. Ces kits seront adressés avec une fiche de renseignements, l'emballage et l'enveloppe affranchie pour l'envoi.</p>	
<p><b>Les analyses des prélèvements sont gratuites pour le patient.</b> La fiche de renseignements doit être complétée et accompagner le prélèvement. Les coordonnées du médecin prescripteur (adresse, N° de téléphone, N° de fax, courriel) doivent être fournies afin que le résultat lui soit communiqué rapidement (dans les 3 jours) par le CNR (<a href="mailto:cnr-rou-para@chu-caen.fr">cnr-rou-para@chu-caen.fr</a>).</p>	
<p><b>Gestion des kits salivaires :</b> Santé publique France assure la gestion d'un stock national afin de pouvoir permettre l'investigation d'éventuelles flambées et de répondre à la demande des ARS/DT pour le renouvellement de leurs stocks. Il appartient aux ARS d'organiser la gestion du stock régional entre les différentes délégations départementales de leur région.</p> <p>Pour se réapprovisionner, les ARS devront faire une demande de kits auprès de Santé publique France : (<a href="mailto:dmi-kits-rougeole@santepubliquefrance.fr">dmi-kits-rougeole@santepubliquefrance.fr</a>).</p>	

**Nota :** Les mêmes recommandations concernant le diagnostic biologique s'appliquent pour les Départements d'Outremer (confirmation biologique et recueil des souches circulantes). Pour les modalités d'acheminement des prélèvements, prendre contact avec le CNR ([cnr-roug-para@chu-caen.fr](mailto:cnr-roug-para@chu-caen.fr)).